Université de Paris

SENAT ACADEMIQUE

Délibération n°2019-02

Le sénat académique, réuni le 8 octobre 2019 à 9h00, sur convocation de la présidente d'Université de Paris adressée le 27 septembre 2019 ;

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts d'Université de Paris et notamment l'article 5-II.

Point de l'ordre du jour : 1.2 - Election du vice-président Recherche, candidature de M. Edouard KAMINSKI

Le vice-président Recherche est élu à la majorité des membres présents ou représentés. Le nombre de membres du sénat académique présents ou représentés étant de 47, la majorité requise pour l'élection du vice-président Recherche d'Université de Paris est de 24 voix.

Candidat proposé par la présidente : Monsieur Edouard KAMINSKI

Après en avoir délibéré, le sénat académique approuve la présente délibération.

Premier tour de scrutin

Décompte des voix

Nombre de membres constituant le conseil : 51
Quorum : 26
Présents ou représentés : 47
Votants : 45
Abstentions : 3
Votes exprimés : 42
Voix obtenues : 32

Monsieur Edouard KAMINSKI, ayant obtenu la majorité requise au premier tour de scrutin, est élu vice-président Recherche d'Université de Paris.

Fait à Paris, le 07 NOV. 2019

La présidente

Christine CLERICI

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président d'Université de Paris et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du sénat académique, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Affiché le : 07 NOV. 2019 Transmis au recteur le : 07 NOV. 2019